



L'Union des Architectes

Paris, le 24 juillet 2018

L'Unifa se bat contre l'application de l'avenant à la convention collective du « Pacte de Responsabilité » publié au journal officiel le 4 janvier 2017

Pour en savoir plus sur ce qu'est le pacte, allez voir le site : <https://syndicat-architectes.fr/actions/branche-architecture-le-pacte-de-responsabilite-refait-surface/>

Ce pacte, aux dires mêmes des organisations qui l'ont signé, coûtera à la branche 22 000 000 € par an (soit 1 fois et demie le budget de l'Ordre des architectes).

Comment ?

En augmentant les cotisations patronales de 1.8% de la masse salariale de **toutes** les entreprises d'architecture.

Ce qui représente un **surcoût pour l'entreprise par salarié** ayant un brut mensuel de 3 000 € :

$$3\ 000 \times 12 \text{ mois} \times 1.8\% = 36\ 000 \times 1.8\% = \mathbf{648 \text{ € par an par salarié}}$$

Autrement dit :

- si tu as 5 salariés, au salaire moyen de 3000 €, cela représente 3.240 € par an.
- si tu as 10 salariés, au salaire moyen de 3000 €, cela représente 6.480 € par an.

Cependant les démarches que nous avons entreprises via des avocats pour lutter contre ce pacte sont très onéreuses et grèvent notre budget de manière conséquente fragilisant l'Unifa pour le bien de tous.

Cela a coûté à l'Unifa **30.000 € en 2017 (sans compter le temps des permanents) et, pour 2018 nous avons déjà engagé 20 000 €.**

.../...

Si tu veux que nous continuions à nous battre contre ce prélèvement, nous te saurions gré de nous aider à rééquilibrer notre budget, pénalisé par ces charges exceptionnelles, en nous versant une **contribution exceptionnelle, de l'ordre de 5 à 10 % des sommes que nous essayons de te faire économiser par nos actions en justice.**

Et nous t'en remercions par avance.

Toute aide doit être adressée par chèque au siège 29 Boulevard Raspail 75 007 Paris, nous t'enverrons un reçu à réception.

Confraternellement.
Regis CHAUMONT
Président